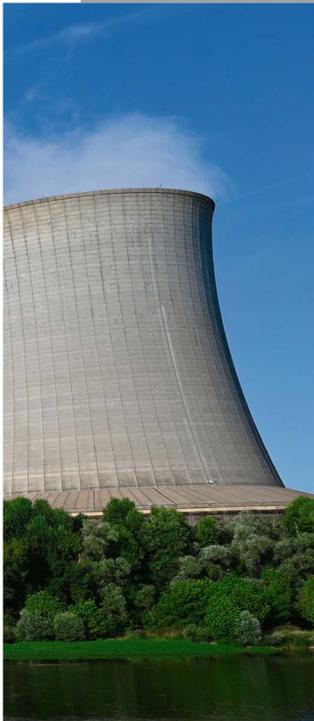


Actualité Vers le nucléaire « vert » ?



La centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, dans le Loir-et-Cher, en 2019. JEAN-MICHEL TURPIN/DIVERGENCE

Au-delà des controverses idéologiques, Thierry Breton, commissaire européen chargé du Marché intérieur et des Politiques industrielles, revendique le pragmatisme et la réalité scientifique (*lire son interview ci-contre*). Tout comme Pascal Canfin, député européen (groupe Renew) et président de la commission sur l'environnement: « Tous les scénarios de référence, dont les rapports de RTE et du Giec, soulignent que l'énergie nucléaire – décarbonée – est indispensable pour réussir la transition énergétique. Car cette dernière implique une très forte augmentation de la consommation électrique, et les énergies renouvelables seules ne peuvent assurer 100 % de cette hausse. »

Souveraineté

Une opinion logiquement partagée par le PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy, premier électricien européen par le volume de production: « Cette décision signifie aussi que les prix de l'électricité continueront d'être optimisés pour la population française, grâce aux conditions de financement permises par la taxonomie et au soutien majeur de l'État. Le parc nucléaire national permet déjà aux factures d'électricité d'être significativement inférieures à celles émises dans les pays voisins. »

En pleine flambée mondiale des prix de l'énergie se pose aussi avec acuité la question de la souveraineté de l'UE dans ce domaine stratégique, alors que les tensions avec la Russie se multiplient. « L'énergie nucléaire est celle qui a permis la stabilité des factures électriques des Français en 2021, alors qu'elles ont été multipliées par deux en Italie et en Espagne. C'est elle qui garantit notre indépendance énergétique », rappelle Bruno Le Maire. ●

MARIE-PIERRE GRÖNDAHL

Thierry Breton « Il faudra investir 500 milliards d'euros dans les centrales de nouvelle génération »

INTERVIEW

STRATÉGIE Le commissaire européen chargé du Marché intérieur estime que le nucléaire est essentiel pour atteindre l'objectif de neutralité carbone dans trente ans

La Commission européenne a proposé d'inclure le nucléaire parmi les énergies couvertes par la taxonomie. Est-ce une surprise ?

J'ai toujours soutenu que l'énergie nucléaire est l'un des vecteurs de la transition énergétique et que, à ce titre, elle ne saurait être exclue de la taxonomie. J'ai en outre la responsabilité de contribuer à l'objectif fixé par la Commission d'atteindre le « net zéro », c'est-à-dire la neutralité carbone dès 2050. Et donc de m'assurer que les besoins en énergie décarbonée de chacun de nos secteurs industriels seront couverts dans cette gigantesque transition énergétique.

Quel rôle joue l'énergie nucléaire dans cette transition ?

Un rôle fondamental. Pour parvenir à la neutralité carbone, il faut réellement passer à la vitesse supérieure dans la production d'électricité décarbonée en Europe, sachant que la demande d'électricité elle-même va doubler en trente ans ! Cela implique des investissements considérables pour augmenter les capacités de production des énergies décarbonées: le nucléaire et les énergies renouvelables.

Quelle part aura le nucléaire dans l'ensemble du dispositif énergétique européen ?

Aujourd'hui, 26 % de l'électricité produite dans l'Union européenne est d'origine nucléaire. Selon l'ensemble des experts, et compte tenu du processus de transition engagé ainsi que du parc de centrales existantes, le nucléaire représentera au moins 15 % de l'ensemble en 2050 – en fonction de la disponibilité des autres énergies. Puisque les besoins en énergies décarbonées vont croître considérablement, il faudra donc proportionnellement augmenter la production d'énergie nucléaire, d'autant que certaines centrales vieillissantes fermeront dans les années à venir. Loin des débats idéologiques, je m'en tiens aux faits et à la réalité arithmétique.

À quoi sert cette taxonomie dans ce contexte ?

La taxonomie définit des domaines d'investissement qui bénéficieront de labels « transition verte ». Or l'objectif de zéro émission implique la mobilisation d'investissements colossaux: la taxonomie est conçue pour permettre l'accès aux capitaux requis à des conditions favorables. Les centrales nucléaires existantes, à elles seules, nécessiteront 50 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2030. Et 500 milliards d'ici à 2050 pour celles de nouvelle génération ! Cet effort représente environ 20 milliards d'euros par an. Inclure le nucléaire dans la taxonomie est donc crucial pour permettre à la filière d'attirer tous les capitaux dont elle aura besoin. La transition écologique entraînera une révolution industrielle d'une ampleur inédite. Ainsi qu'une course aux capitaux entre les diverses sources énergétiques – les énergies renouvelables devront par exemple à

elles seules mobiliser 65 milliards d'euros d'investissements par an. Et il faudra ajouter à cela 45 milliards d'investissements annuels pour se doter d'infrastructures de réseaux supplémentaires.

Certains États membres, dont l'Allemagne, qui vient de fermer trois centrales, ont pourtant choisi de se passer du nucléaire ?

Le mix énergétique relève de la seule responsabilité des États. La responsabilité collective, elle, doit se concentrer sur les moyens à déployer dans l'ensemble de l'Union européenne pour atteindre collectivement l'objectif fixé par l'ensemble des États: le net zéro en 2050. Je ne porte aucun jugement sur les choix souverains faits par les États. Au sein des 27, la moitié des pays a décidé d'inclure une part de nucléaire dans le mix énergétique. Certains préfèrent miser sur le gaz. L'essentiel est que l'effort du continent européen, de loin le plus engagé dans le monde pour la protection de la planète, puisse aboutir dans les délais impartis.

La taxonomie fixe pour le nucléaire une échéance particulière en 2045. Que signifie-t-elle pour la filière ?

Trois grands déploiements se présentent pour le nucléaire. Tout d'abord, la prolongation de la plupart des 103 réacteurs actuellement en fonctionnement en Europe, qui auront accès à ces conditions d'investissement jusqu'en 2040. Ensuite, le développement des réacteurs dits de « troisième génération » – incluant les EPR – jusqu'en 2045. Il sera possible d'en construire après cette date, dès lors que les demandes de permis auront été acceptées antérieurement à 2045. En parallèle apparaîtra une nouvelle génération de petits réacteurs modulaires, les SMR [small modular reactors], couverts par la taxonomie. Enfin, la proposition de taxonomie ne prévoit aucune limite dans le temps pour les centrales de nouvelle génération avancée générant un niveau de déchets moindre. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-PIERRE GRÖNDAHL



Thierry Breton jeudi à Pantin (Seine-Saint-Denis). CORENTIN FOHLEN POUR LE JDD